

Objectifs :

- Contribuer au bien-être de l'intervenant à domicile ou en établissement, et des personnes à mobilité réduite en ayant des gestes adaptés dans les actes de la vie quotidienne- Réduire les accidents du travail

Public concerné et prérequis :

Tout public sans prérequis.

Qualification des intervenants :

Formateur agréé par l'INRS et la CARSAT

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation- Documents support de formation projetés et distribués

Durée, effectifs :

28 heures.

10 stagiaires.

Programme :

Compétence 1 : Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son

Modalités d'évaluation des acquis :

La certification Prévention des Risques liés à l'Activité Physique est réalisée en fin de formation.

Sanction visée :

L'évaluation réussie donne lieu à l'obtention du certificat : Acteur Prévention PRAP2S pour une durée de validité de 2 ans. Le certificat est édité sur la base des résultats du stagiaire aux épreuves de certification.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Matériel de prise de notes

Délais moyens pour accéder à la formation :

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

- Les gestes techniques abordés en formation peuvent ne pas être adaptés à certains types de handicaps. Un avis médical peut être requis.- La formation est accessible en INTER ou INTRA sur demande

Taux de réussite à la formation :

Institut Ancrage - conseil et formation



Institut Ancrage
Conseil et formation

Programme de formation
PRAP2S ALM Version 2026

100%

Taux de satisfaction de la formation :

Chiffres 2024 : Satisfaction globale : 4.63/5

Possibilité d'adaptation professionnelle : 3.38/4

Animation : 3.57/4

Tarif :

750,00 €

Institut Ancrage - conseil et formation

8 Rue des Dames 51300 VITRY LE FRANCOIS
Tél. 0689333210 – institut.ancrage@gmail.com
SASU au capital de 100 € – RCS – SIRET 88770830300011 – NAF 8299Z